

dans la vallée du Saint-Laurent. La population des colonies anglaises s'élevait alors à environ deux millions d'habitants.

En septembre 1759, les Anglais ont vaincu les Français à la bataille dite des plaines d'Abraham. Mais, au printemps suivant, les Français attaquèrent les troupes anglaises qui avaient passé l'hiver à Québec et ils remportèrent la bataille de Sainte-Foy. Les deux armées attendirent ensuite l'arrivée du premier navire en provenance d'Europe: le premier qui apparut battait pavillon anglais.

**Deux attitudes.** Au cours du siècle qui suivit, les Anglais adoptèrent tour à tour deux attitudes pour administrer le Québec. L'une était une politique de générosité et de tolérance à l'égard des 65 000 Français de la vallée du Saint-Laurent, l'autre une politique d'assimilation.

L'esprit de tolérance des Britanniques s'est surtout manifesté par l'adoption de l'Acte de Québec de 1774 qui accordait aux Français le droit de conserver leur religion et leurs institutions civiles, et par l'Acte constitutionnel de 1791 qui créait le Haut et le Bas-Canada. Grâce à l'assemblée législative du Bas-Canada, les Français pouvaient exprimer leurs aspirations. La volonté d'assimilation, en revanche, ressort clairement de la proclamation royale de 1763 et de l'Acte d'union de 1840. Dans le premier cas, les Anglais voulaient imposer au Québec le protestantisme et les institutions civiles britanniques; dans le second, ils unifiaient le Haut et le Bas-Canada. En 1755, la déportation des Acadiens d'expression française de la Nouvelle-Ecosse laissait déjà prévoir l'application d'une telle politique.

L'esprit de tolérance a finalement prévalu. Les Anglais choisirent la générosité à l'égard des Français du Québec. Une telle attitude était remarquable pour l'époque, et elle fut maintenue malgré l'opposition des marchands anglais venus s'établir à Montréal et à Québec après la conquête.

Montréal devint alors le foyer de l'activité économique du pays. Les commerçants anglais qui s'y étaient établis jugeaient nécessaire l'assimilation des Français. Leur point de vue

a beaucoup influencé le rapport présenté par Lord Durham à la suite des rébellions qui éclatèrent en 1837 et 1838 dans le Haut et le Bas-Canada. Estimant que les Canadiens français étaient « sans instruction, passifs et conservateurs », Lord Durham jugea qu'on avait trop cédé à leurs revendications et que le moment était venu de mettre en œuvre une politique d'assimilation. Désormais, ne seraient reconnues que les lois, la langue et les institutions anglaises. En 1840, l'Acte d'union unifiait le Haut et le Bas-Canada, créant ainsi des conditions favorables à l'assimilation de la minorité francophone.

Les francophones réagirent avec vigueur et ténacité et demeurèrent fermement attachés à leur droit civil et à leur religion. Au nouveau parlement, ils réussirent, avec l'aide de leurs alliés du Haut-Canada, à rendre inapplicables les mesures de répression à l'égard de la langue et des institutions françaises contenues dans l'Acte d'union. Si bien qu'à l'ouverture de la législature de 1849, Lord Elgin lut le discours du trône en français et en anglais, exprimant ainsi la dualité fondamentale de la province du Canada et de ses institutions.

Ce fut la dernière fois que le gouvernement britannique édictait des mesures concernant l'avenir du français au Canada. Le gouvernement responsable, institué en 1849, permit aux Français et aux Anglais de la province du Canada de régler eux-mêmes leurs différends linguistiques, religieux et scolaires. Mais ces problèmes rendirent l'administration de la province de plus en plus difficile. Il devenait impossible d'arriver à un consensus, quel que soit l'objet du débat, en raison des particularismes régionaux et des oppositions entre Français et Anglais. Cette situation atteignit son paroxysme au début des années 1860.

**Le fédéralisme.** La solution adoptée fut un régime fédératif dans lequel les affaires locales, entre autres l'enseignement, relevaient des gouvernements provinciaux, tandis que celles qui revêtaient un intérêt général étaient de la compétence d'un gouvernement central. Cette formule devait permettre de tenir compte des besoins locaux et régionaux, parti-